

# SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

Sous la présidence de Madame Agnès KIEFFER, Maire

## PARTICIPATION DES CONSEILLERS

Agnès KIEFFER, Maire, présente  
François BERNET, Adjoint, présent  
Mario HEGY, Adjoint, absent excusé  
Procuration à BERNET François  
Corinne SIGRIST, Adjointe, présente

PETERSCHMITT Frank, présent  
AMBIEHL André, présent  
BINTZ Marie-Nella, présente,  
ANTOINE Vincent, présent  
BELLICAM Gervais, présent  
HEGY Jérôme, présent  
FINANCE Jean-Claude, présent  
SCHNEIDER Doris, présente  
AMBIEHL-VICHERY Astrid, absente excusée  
Procuration à Corinne SIGRIST  
KUHN Christian, présent  
TUGLER Laurent, présent

## SECRETARIAT DE SEANCE

Katia GONCALO, Secrétaire de Mairie

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2010
2. Centrale nucléaire de Fessenheim  
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
3. Approbation du compte de gestion 2009
4. Approbation du compte administratif 2009
5. Affectation du résultat de fonctionnement 2009
6. Budget primitif communal 2010
7. Urbanisme  
- Révision du taux de la Taxe Locale d'Equipement
8. Informations
9. Divers

### 1. **Approbation du compte rendu de la séance du 25.02.2010**

Le compte rendu de la séance du 25.02.2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 2. **Centrale Nucléaire de Fessenheim** **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle**

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant du Conseil Général et soumet à l'assemblée, conformément aux prescriptions du Code des Impôts, le projet de répartition de la dotation issue de l'écrêtement de la Centrale Nucléaire EDF de Fessenheim.

Pour 2010, Rustenhart bénéficie de l'attribution suivante :

- 47 169 € au titre de l'écrêtement communal,
- 440 € au titre de l'écrêtement intercommunal.

Après examen de cette péréquation de recettes et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ prend acte de cette répartition sans remarque particulière

### 3. Approbation du compte de gestion 2009

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le Receveur de Blodelsheim.

Le compte de gestion établi et arrêté par lui comme suit est conforme au compte administratif de la Commune :

Recettes N	133 437.33	436 494.28	569 931.61
Dépenses N	107 546.06	329 724.28	437 270.34
Excédent N	25 891.27	106 770	
Résultat de l'exercice			132 661.27

Excédent N-1		319 419.30	
Déficit N-1	96 078		
Solde d'exécution reporté			356 002.57

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 234310,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ adopte le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2009 sans observation ni réserve.

### 4. Approbation du compte administratif 2009

Monsieur François BERNET expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2009.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 122- 21 et L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à D 2342-12,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2009 approuvant le budget primitif de l'exercice 2009,

VU la délibération du 25 juin 2009 approuvant une décision modificative relative à cet exercice,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur François BERNET,

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur François BERNET, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ adopte le compte administratif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement	329 724.28	436 494.28	106 770
Section d'Investissement	107 546.06	133 437.33	25 891.27
Total réalisations	437 270.34	569 931.61	132 661.27

Section de Fonctionnement		319 419.30	319 419.30
Section d'Investissement	96 078		- 96 078
Total réalisations et reports	533 348.34	889 350.91	356 002.57

Section de Fonctionnement	329 724.28	755 913.58	426 189.30
Section d'Investissement	203 624.06	133 437.33	- 70 186.73
Total cumulé	533 348.34	889 350.91	356 002.57

## **5. Affectation du résultat de fonctionnement 2009**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Constatant que le résultat financier de l'exercice 2009 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 426 189.30 €
- un déficit d'investissement de 70 186.73 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ décide de l'affectation suivante :

- inscription du solde excédentaire de fonctionnement de 356 002.57 € au compte 002 (excédent reporté de la section de fonctionnement)
- inscription du déficit d'investissement de 70 186.73 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

## **6. Budget primitif communal 2010**

Madame le Maire rappelle :

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts (C.G.I.) et de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter le budget et les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

### **6.1. Fixation des taux d'imposition 2010 des quatre taxes locales directes**

Après avis des commissions réunies en date du 23 mars 2010,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ fixe les taux d'imposition pour l'année 2010, comme suit,

- en appliquant une variation proportionnelle uniforme à la hausse, aux taxes foncières et d'habitation ainsi qu'au taux relais de Cotisation Foncière des Entreprises.

d'habitation	6.71 %	978 700	6.84 %	66 943
foncière (bâti)	8.54 %	578 000	8.71 %	50 344
foncière (non bâti)	60.96 %	23 500	62.18 %	14 612
Taux relais de CFE	-	-	14.03 %	10 967
Total				142 866

## 6.2. Tableau des effectifs

Madame le Maire détaille l'état des effectifs aux membres du Conseil Municipal, ainsi que les principaux mouvements de personnel prévus au courant de l'année à venir.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### DECIDE

- de reconduire l'embauche de personnel saisonnier aux conditions suivantes :
  - L'âge minimal requis pour les emplois saisonniers est fixé à 18 ans révolus au regard de la réglementation du travail et notamment de la nature des tâches susceptibles d'être confiées au personnel occasionnel.
  - La durée d'emploi est fixée à 70 heures par saisonnier au total, étant entendu que les horaires du personnel saisonnier seront calqués sur ceux du personnel titulaire. Ils peuvent néanmoins varier pour les besoins du service.
  - La rémunération est indexée au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique ou d'adjoint administratif (selon le poste occupé), augmentée des congés payés.
  - La date limite de dépôt de candidature est fixée au 4 juin 2010.

### ADOPTE

- le tableau des effectifs arrêté comme suit pour 2010 :

Grades	Horaire hebdomadaire	Horaire annuel	Taux d'emploi	Poste Pourvu	Poste Non pourvu	Poste à supprimer
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	35.00	1592	100.00 %	1		
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	20.00	910	57.14 %		1	
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	20.00	910	57.14 %	1		
A.T.S.E.M.	30.54	1389	87.26 %	1		
Adjoint technique	25.00	1 137	71.43 %	1		
Adjoint technique	22.30	1014	63.75 %	1		
Adjoint technique	16.07	731	45.92 %	1		
Adjoint technique	30.89	1 405	88.25 %	1		
Saisonnier(s) technique(s)	35.00				4	
Saisonnier administratif	35.00				1	
Poste(s) occasionnel(s) d'agent recenseur	35.00			2		

### VOTE

- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans les emplois et grades énoncés ci-dessus.

### **6.3. Vote du budget**

Après avis des commissions réunies en date du 23 mars 2010,  
Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ adopte le budget primitif communal de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

TOTAL MOUVEMENTS PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 000 681.57	1 000 681.57
INVESTISSEMENT	860 650.73	860 650.73

## **7. Révision du taux de la Taxe Locale d'Équipement**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire définissant le champ d'application et les modalités de révision du taux de la Taxe Locale d'Équipement

et

Après en avoir débattu,  
le Conseil Municipal à l'unanimité,

### **DECIDE**

De maintenir le taux actuel de TLE à 3%.

## **8. Informations**

### **8.1. Compte rendu de la réunion du SIAC du 02.03.2010**

*Rapporteur : Madame Marie-Nella BINTZ*

Un seul élève de Rustenhart relève du SIAC du fait de sa scolarisation au collège de Pulversheim. La participation de la commune au SIAC s'élève à 39€ par an et par enfant.

### **8.2. Compte rendu du Conseil d'École Maternelle du 12.03.2010**

Madame le Maire communique aux conseillers les effectifs de la rentrée 2011.

Les inscriptions auront lieu le 27.04.2010.

Les parents envisagent d'apporter leur soutien à la mairie dans le cadre de l'action menée en vue de la sécurisation de la rue des écoles.

### **8.3. Résultat de la quête en faveur de la Ligue contre le cancer 2010**

Les bénévoles de la commune ont récolté cette année 4835 € de dons soit 285 € de plus que l'année précédente.

### **8.4. Action sécurité routière et conférence de presse sous l'égide de GROUPAMA**

Les élèves de l'école primaire bénéficieront d'une action de prévention en matière de sécurité routière en partenariat entre la gendarmerie du Haut-Rhin et GROUPAMA Alsace et avec le concours de l'Éducation Nationale, de la Préfecture du Haut-Rhin et de l'association Prévention Routière le 29.03.2010 à 15h.

Elle sera suivie d' une conférence de presse en salle du Conseil Municipal.  
Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

8.5. Remplacement de Nathalie HAUSHERR au poste d'adjoint administratif

Suite à la demande de mise en disponibilité formulée par Madame HAUSHERR Nathalie, Madame Isabelle HECHT de NAMBSHEIM a été retenue pour occuper le poste d'adjoint administratif.

Elle prendra ses fonctions à la mairie le 3 mai 2010.

**9. Divers**

**Date à retenir :**

**12.04.2010 à 20h30** : Réunion commissions réunies

*20h50.*

<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
KIEFFER Agnès		
BERNET François		
HEGY Mario	Absent	Procuration à François BERNET
SIGRIST Corinne		
PETERSCHMITT Frank		
AMBIEHL André		
BINTZ Marie-Nella		
ANTOINE Vincent		
BELLICAM Gervais		
HEGY Jérôme		
FINANCE Jean-Claude		
SCHNEIDER Doris		
AMBIEHL-VICHERY Astrid	Absente	Procuration à Corinne SIGRIST
KUHN Christian		
TUGLER Laurent		